

## Message d'intérêt public

## Appel aux membres – Conseil de révision en santé mentale du Nunavut

**Date de début : 2 novembre 2023**

**Date de fin : 15 décembre 2023**

## À l'échelle du Nunavut

**150 s**

Le ministère de la Santé est à la recherche de personnes intéressées à siéger au nouveau Conseil de révision en santé mentale (CRSM). Le CRSM est le résultat de la nouvelle [Loi sur la santé mentale](#). Le gouvernement du Nunavut (GN) travaille à mettre en vigueur les dispositions relatives au CRSM.

La nouvelle loi vise à améliorer le bien-être mental des Nunavoises et Nunavois ainsi qu'à répondre aux besoins propres aux Inuits en matière de bien-être mental, tout en ciblant un petit segment de la population atteinte d'une maladie mentale grave qui nécessite un traitement.

Le CRSM est composée des membres suivants :

- un président ou une présidente (juriste ou professionnel de la santé);
- un minimum de trois juristes;
- un minimum de six professionnels de la santé (psychiatres, médecins, infirmières praticiennes/infirmiers praticiens et infirmières autorisées/infirmiers autorisés), dont au moins 3 psychiatres;
- un minimum de trois membres de la communauté; et
- un minimum de trois conseillers/conseillères culturels inuits.

Les candidats retenus seront nommés et formés avant l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur la santé mentale*.

Le CRSM aura le pouvoir de mettre sur pied des commissions d'examen chargées de tenir des audiences sur diverses questions. En cas de préoccupations immédiates pour les personnes qui vivent des crises de santé mentale et qui nécessitent une intervention médicale, celles-ci peuvent être mises en placement non volontaire pour assurer leur

santé et leur sécurité. En vertu de la nouvelle loi, les personnes qui sont mises en placement non volontaire, celles qui agissent en leur nom et d'autres personnes pourront interjeter appel de certaines décisions devant le CRSM.

Veillez consulter le formulaire de candidature pour connaître les critères d'admissibilité aux postes de président ou présidente, de juriste et de professionnel de la santé. La connaissance des valeurs sociétales inuites, des langues inuites et du Nunavut est un atout. S'il y a lieu, la préférence sera accordée aux Inuits et aux résidents du Nunavut.

Pour les personnes intéressées par les postes de président, de juriste et de professionnel de la santé, veuillez soumettre votre curriculum vitae et votre candidature par courriel à Kim Paradis au [kparadis@gov.nu.ca](mailto:kparadis@gov.nu.ca) au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 à [17 h. heure de l'Est](#).

Conformément à l'article 64 de la nouvelle *Loi sur la santé mentale*, la Nunavut Tunngavik inc. est responsable de la nomination des membres de la collectivité et des conseillers culturels inuits. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces postes et le processus de mise en candidature, veuillez communiquer avec Opal McInnis au [omcinnis@tunngavik.com](mailto:omcinnis@tunngavik.com) ou au 867-975-7577.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CRSM, veuillez communiquer avec Kim Paradis au [kparadis@gov.nu.ca](mailto:kparadis@gov.nu.ca) ou au 867-975-5970.

###

#### **Contact avec les médias :**

Pierre Essoh  
Spécialiste des communications  
Ministère de la Santé  
867 975-5712  
[pessoh@gov.nu.ca](mailto:pessoh@gov.nu.ca)

ᑭᓄᓐᓂᓄᓐ ᓂᓄᓐᓂᓄᓐ ᓂᓄᓐᓂᓄᓐ ᓂᓄᓐᓂᓄᓐ, ᓂᓄᓐᓂᓄᓐ ᓂᓄᓐᓂᓄᓐ ᓂᓄᓐᓂᓄᓐ ᓂᓄᓐᓂᓄᓐ [www.gov.nu.ca](http://www.gov.nu.ca).  
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on [www.gov.nu.ca](http://www.gov.nu.ca).  
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uuiutullu uvani [www.gov.nu.ca](http://www.gov.nu.ca).  
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au [www.gov.nu.ca](http://www.gov.nu.ca).